



23C01

Rivière Thémis

Légende

#### Carte des titres miniers

	<b>Statut:</b> A-Acquis, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	<b>Statut:</b> A-Acquis, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure désigne la substance extraite et celle dans la partie inférieure le statut du site d'extraction

<b>Substance extraite</b>	O) Or	P) Pierre concassée	U) Ardoise
A) Argile	I) Indonimé	R) Roches minérales	X) Calcaire
B) Sable de silice	T) Terre grasse	S) Sables	
C) Caillou	M) Marne	S) Sables	
D) Pierre dimensionnelle	N) Terre noire	T) Toute	
E) Minerai de silice			

**Statut du site d'extraction**  
C) Ouvert sous conditions, O) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

#### Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure**

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel
- Périmètre urbain
- Terrain soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel à l'exploration et exploitation minières pour le pétrole et le gaz naturel (non permis)
- Terrain où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

#### Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III
- Entente Pitagore
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
  - Nissassin de Bessimta, Essok, Mashouahish, Nutsahkuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1988 est de 23°02' avec une variation annuelle déclinatoire de 0.07"

Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 19

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

